

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET à 15 h 00

ORDRE DU JOUR

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

1. Election du.de la Président.e
2. Autorisation du vote électronique
3. Composition du bureau : détermination du nombre de vice-présidents et du nombre des autres membres
4. Election des vice-présidents et des autres membres du bureau
Lecture de la Charte de l' élu local
5. Fixation des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de la commission de la commande publique

RESSOURCES HUMAINES

6. Indemnités de fonction des élus communautaires

QUESTIONS DIVERSES

Veillez noter que, durant les cinq jours précédant la séance et le jour de la séance, les conseillers peuvent prendre connaissance du dossier du conseil communautaire dans son intégralité :

- au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,
25 Boulevard Besson Bey à ANGOULEME aux heures d'ouverture